



BNP PARIBAS

VOS REPRÉSENTANTS



Richard PONS
Délégué Syndical National
07 62 32 58 07



Patricia LEROY
Déléguée Syndicale Nationale Adjointe
06 68 24 34 16



Julie LEQUEUX
Déléguée Syndicale Nationale Adjointe
06 60 68 60 35



Pierre RIVIÈRE
Représentant Syndical National
06 65 64 56 98



Laurent COURRIER
Représentant Syndical National Adjoint
06 68 05 69 06

DÉLÉGATION NATIONALE

29 Mai 2020

Négociations en cours sur la prime exceptionnelle dans le cadre du dispositif « Macron »

Alors négocions !

➔ **L'interprétation de la CFDT est « simple »** : TOUS les salariés (travailleurs venus sur site, télétravailleurs, percevant ou pas une rémunération inférieure à 3 SMIC) ayant contribué à la « continuité de services » sur la période de confinement ont vu leurs conditions de travail impactées, dégradées.

➔ **L'interprétation de BNP Paribas est « simpliste »** : Seuls les salariés venus sur site ont été impactés dans leurs conditions de travail. C'est alors une « prime de risques » qui est proposée par l'entreprise.

Un peu de contexte

Le gouvernement a souhaité inciter les entreprises à valoriser financièrement leurs salariés dont les conditions de travail ont été impactées par l'épidémie au travers du dispositif « Macron ».

La « vraie » négociation chez BNP Paribas réside dans l'interprétation des critères de modulation de cette prime.

Et pourtant, la CFDT BNPP s'est déclarée « ouverte » à ouvrir des discussions sur des montants de primes différenciés selon la situation de travail de chacun ! Fin de non recevoir de la DG à ce stade...

Propositions BNP Paribas au 27/05/2020 :

■ Une prime « Macron » pour les salariés venus sur sites sur la période du 16 Mars au 10 Mai :

- **350€** pour les salariés venus de 5 à 14 jours - **700€** pour les salariés venus au-delà de 15 jours

Les jours de présence peuvent être continue ou pas.

Ces primes ne se cumulent pas et excluent les salariés percevant une rémunération supérieure à 3 SMIC. La direction annonce que ces montants sont « négociables » dans la limite du raisonnable...

■ Participation de l'entreprise à l'acquisition d'un vélo « normal »

à hauteur de 100€ ou d'un vélo électrique à hauteur de 200/. Les bénéficiaires seront les salariés déjà détenteurs d'un abonnement de transport en commun.

■ Tickets Restaurant :

« Clarifier » la situation de TOUS les travailleurs d'ordinaire bénéficiaires pour « les doter sur la période passée ».

Vous êtes déçus ? Nous aussi !

Si les premiers montants proposés sont une base de départ, pour la CFDT, l'entreprise fait là le minimum.

Nous maintenons nos demandes JUSTES, RESPONSABLES et SOLIDAIRES

- ① **Versement de la prime aux salariés venus sur site et/ou ayant travaillé à domicile pour participer au maintien de l'activité**, en levant les conditions du plafond de rémunération de 3 SMIC pour en bénéficier ;
- ② **Versement d'une prime complémentaire pour n'exclure aucun salarié**, considérant que la crise sanitaire que nous traversons ne s'est pas arrêtée le lundi 11 mai et que tout le personnel sera amené à reprendre une activité dans les prochaines semaines ;
- ③ **Hors négociations « prime Macron », régularisation immédiate de la situation des télétravailleurs indûment privés de leurs TR ;**
- ④ **Hors négociations « prime Macron », verser une indemnité compensatoire de repas aux télétravailleurs privés des restaurants d'entreprise ;**
- ⑤ **Augmenter les montants des primes ! Et les augmenter vraiment.**
Rappelons que l'entreprise peut aller jusqu'à 2000€...

Et enfin, l'idée de participer à l'acquisition d'un vélo est bonne. En cohérence, la CFDT a demandé à BNPP de mettre en place le « Forfait mobilités durables » jusqu'à 400€/an (plus d'info [ici](#))

2^e réunion :

le 3 Juin 2020.

Partagez avec nous votre avis sur ces propositions !



Ecrivez nous [ici](#)